

Combattre le la pomme

La pomme est considérée l'insecte le plus nuisible aux non seulement à cause des il cause au fruit lui-même, parce que l'exportation de es par cet insecte est stric- bée. Il va sans dire que dans u se trouvent nos verge la lutte contre cet insecte. Selon des méthodes efficaces onné jusqu'à présent d'heu- s. vergers cependant sont con- me une source dangereuse on de la mouche à pommes ce raison donc, il existe un ioblige les propriétaires de rs ou d'arbres d'ornemen- nt dans certains districts de soit à détruire les arbres ou s sauvages, sinon à adopter de de contrôle du fiéau dont es pomiculteurs, pourvu que majorité et habitant ces dis- dent aux autorités d'ériger cription en zone d'aérosage. ments que nous rappelons gatoires pour toute person- ou cultive des pommiers ovine de Québec. Chaque tre arrosé une fois entre le juillet et une seconde fois uillet et le premier août. que arrosage, employer 1½ ate de plomb ou 1 lb d'arsé- cium par 40 gallons d'eau, de sulfate de chaux. A la sages liquides, il est permis e d'insecticides secs conte- ns dix pour cent d'arséniate a 7 1/2 % d'arséniate de chaux. es tombées doivent être ra- moins une fois par semaine à août et détruites soit en les en les donnant à manger aux On ne se conforme pas à la rrant les fruits tombés et le ver, car les mouches peu- de terre même si elles sont onfondément dans le sol. Les auvages doivent être soum- traitement. Les pommiers me arbres d'ornementation e déparés de leurs fruits avant . Tout pommier non traité on devra être abattu. nformement pas plus à la loi qui stection des vergers ceux qui des pompes à arrosage mment fortes pour atteindre des pommiers, il va sans dire s havresacs ou pompes à main primé ne satisfont pas aux de la loi. s vaporisateurs à main dont pour saupoudrer les insecti- ude considérés comme satis- Dans certains cas il est pré- ouer les services de personnes ent des arroseuses à pouvoir ion.

amp, ni des monopoles, ni des i des lois extraordinaires que es un libéralisme économique excès, dont il doit être ques- cette chronique. Ce que j'ai tète, c'est le souvenir d'une ge pieuse, toute jaunie par le qui servait de signet dans le e de prière de feu mon grand-

age n'était autre qu'une re- n d'un tableau montrant St- ux mancherons de la charrue une docile paire de bœufs.

uite au dernier convert)

Le travail d'éducation agricole entre- pris avec les jeunes cultivateurs s'é- tend aujourd'hui d'une extrémité à l'autre de notre beau et grand pays. Chaque province compte ses clubs particuliers s'appliquant à faire pratiquer par les jeunes fils de cultivateurs les meilleures méthodes d'élevage et d'alimentation, et de fournir également à ceux qui en font partie l'avantage de les familiariser avec les exigences du marché et les meilleures méthodes de vente.

Dans la province de Québec nous avic sous le direction de M. Stéphane Boily, du Service de l'Industrie Animale fédéral, qui a, aujourd'hui, la responsabilité de diriger le travail de propagande relevant de ce service dans notre province, les clubs de jeunes éleveurs de bovins laitiers, et ceux d'alimentation de veaux, organisations entreprises avec la collaboration des techniciens du Ministère de l'Agriculture de Québec, qui ont donné d'heu- reux résultats. Nous devons porter au crédit de ces clubs de jeunes éleveurs une assez forte proportion de l'améliora- tion de nos troupeaux laitiers.

Nous ne voudrions pas laisser passer l'occasion de revenir sur ce sujet de l'éducation agricole chez ces jeunes gens sans souligner le fait très important et qui est préemptoirement le progrès de nos jeunes éleveurs, qu'à presque toutes nos expositions importantes, je dirais même les plus considérables, Orms- town nous en a fourni la preuve cette année, de jeunes clubistes viennent ra- fler des seconds et des premiers prix dans des classes de bovins où figurent les animaux choisis provenant des éta- bles de l'élite de nos éleveurs.

Avec les cercles de jeunes agriculteurs qui comptent vingt-quatre nouvelles recrues cette année, organisés par le Service de l'Horticulture provincial, sous la direction sage et éclairée de M. Jean-Charles Magnan, assisté de MM. LeRoy Poulin et Adrien Desautels, nous enrégimentons déjà une classe de jeunes gens imposante en nombre et en qualité et qui a produit des vedettes qui ont valu à la province de Québec des honneurs que lui envient ses sœurs de la Confédération canadienne.

Mais cette année nous aurons plus. M. Stéphane Boily va tenter chez nous d'accélérer la marche de nos progrès en industrie porcine, en usant du même procédé qui lui a si bien réussi pour l'élevage des bovins. En fait dès cette année, ses dévoués propagandistes, aidés des agronomes de comtés, jetteront les bases d'une organisation que nous avons préconisée, celle d'enrégimenter nos fils de cultivateurs dans des clubs d'éle- veurs de porcs.

Sur toute ferme bien organisée, la porcherie doit se développer en raison de l'impulsion que l'on donne à l'amélioration de l'industrie laitière. Notre production de porcs pour le marché n'est pas suffisante et si l'on considère les rap- des classements des porcs qui nous sont fournis par Ottawa, pour cha- que mois du calendrier, nous devons admettre que nous avons encore du progrès à faire, en premier lieu pour con- quérir la part qui nous revient de droit sur notre marché, et en second lieu pour améliorer la qualité de nos porcs de marché.

Le lecteur verra donc ci-après les notes que nous extrayons d'une copie des règlements de ces nouveaux clubs en formation, lesquelles nous montrent quels bons effets pourra avoir chez nous cette nouvelle politique des clubs de jeunes éleveurs de porcs.

Les clubs de Jeunes Eleveurs de Porcs

Organisés sous les auspices des ministères fédéral et provincial de l'agriculture

DANS QUEL BUT SONT FORMÉS CES CLUBS?

- 1.—Stimuler l'intérêt chez les jeunes dans l'élevage des porcs.
- 2.—Familiariser les jeunes avec les meilleures méthodes d'élevage et d'alimentation, et sur l'expertise des sujets, afin qu'ils connaissent bien le type désiré par le marché (bacon) et qu'ils choisissent leurs reproducteurs d'une manière intelligente.
- 3.—Développer l'esprit de coopération dans l'élevage des porcs et la vente.
- 4.—Démontrer les avantages de produire un type de porcs de haute qualité et de sa mise sur le marché.
- 5.—Etudier attentivement le coût de production et apporter les améliorations dans les méthodes d'alimentation, d'élevage et de mise en vente.
- 6.—Améliorer la qualité des porcs à bacon vendus sur le marché du Québec.
- 7.—Encourager la production des grains sur la ferme en vue de cet élevage.

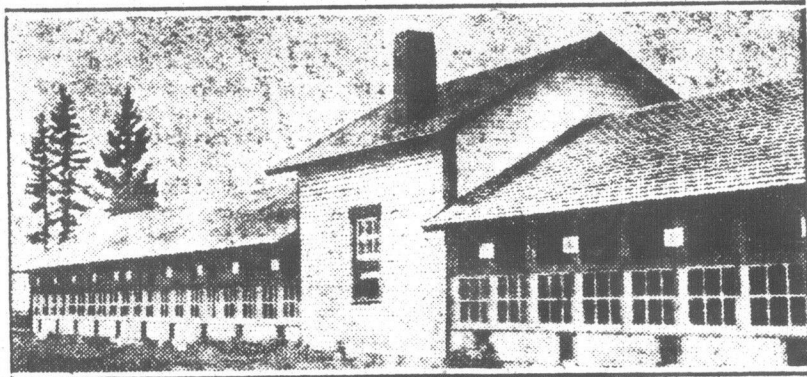
le devoir des membres de cercles de 1ère et de 2ème année. Disons que les mem- bres doivent être âgés de 12 à 20 ans au premier janvier de l'année du concours; payer une cotisation d'entrée d'une piastre par membre, et que pas plus de deux fils de cultivateurs de la même famille peuvent être admis dans un club.

RÈGLEMENTS SPECIFIQUES

Cercle Junior ou 1ère année:

- 1.—Chaque membre doit prendre soins de ses deux jeunes truies et les montrer à l'exposition du Cercle. Il doit voir à ce qu'elles soient saillies par le verrat du Cercle ou par un verrat approuvé.
- 2.—Le Cercle doit tenir une exposition annuelle, l'endroit et la date doivent être déterminés par l'exécutif et les officiers en charge de l'organisation.
- 3.—Chaque Cercle doit tenir des assemblées mensuelles, comprenant une assemblée annuelle et une, durant l'au-

Concours de Ponte



Vue de face du poulailler moderne de la Station Expérimentale de Lennoxville, qu'occu- pent les sujets qui participent au concours de ponte de l'Ouest de la province. (Gracieuseté du Family Herald & Weekly Star).

LE PROGRAMME A SUIVRE

Cercle Junior ou 1ère année:

Chaque membre doit:

- 1.—Commencer avec deux jeunes truies d'élevage pur-sang ou croisées, approuvées, et âgées de 6 à 10 semaines; les truies croisées devront provenir d'un mâle pur-sang de type à bacon.
- 2.—Prendre soin, nourrir, et tenir une comptabilité sur le coût de nourriture de ces deux jeunes truies.
- 3.—Etudier les méthodes d'élevage et d'alimentation recommandées.
- 4.—Garder, la 2ème année, au moins une de ces truies pour fin d'élevage.

Cercle Senior ou 2ème année:

- 1.—Une entrée comprend au moins une truie choisie parmi les deux truies élevées l'année précédente. Dans le cas où les truies d'un membre ne seraient pas satisfaisantes ou seraient mortes, une autre truie pourra être acceptée, pourvu qu'elle soit approuvée par le propagandiste en charge. (Cette truie devra cependant mettre bas durant l'année du concours).
- 2.—Le membre devra étudier les méthodes d'élevage, d'alimentation et de mise en vente.
- 3.—La portée devra être soignée séparément jusqu'à ce qu'elle soit prête pour le marché.

Nous passons outre la publication des règlements généraux que l'on peut toujours se procurer en s'adressant à M. Stéphane Boily, à Sherbrooke, pour passer aux règlements spécifiques qui indiquent

tomne ou l'hiver, pour la distribution des prix. Durant ces assemblées, des instructions seront données sur l'élevage, l'alimentation, la mise en vente, et sur l'appréciation des sujets. Si l'agronome ou le propagandiste ne peut assister, les membres et le Comité de surveillance devront se réunir quand même et discuter les questions d'élevage qu'ils ont expérimentées ou apprises dans les bulletins. Le secrétaire devra faire parvenir à l'agronome et au propagandiste une copie des minutes de ces assemblées.

4.—S'il y a moins de 8 entrées, les Départements se verront dans l'obligation de refuser les octrois et la tenue d'une exposition.

5.—Pour avoir droit aux prix, chaque membre doit faire parvenir à chaque mois, un rapport de la nourriture consommée par ses sujets.

Cercle Senior ou 2ème année:

- 1.—Chaque membre est tenu d'élever une portée provenant d'une des deux truies élevées l'année précédente, et de tenir sa portée séparée des autres porcs gardés sur la ferme.
- 2.—Dans les 10 jours qui suivent la mise-bas, le jeune membre doit remplir une "demande de portée" et la faire parvenir au bureau de l'agronome qui, après les avoir toutes collectionnées, les fera parvenir au propagandiste fédéral. (Lorsque toutes les entrées seront approuvées, un représentant des Départements fera, dans un délai raisonnable, une inspection et identifiera chaque porc de la portée.)

3.—Le Cercle est tenu, comme l'année précédente, de tenir des assemblées mensuelles et de faire rapport aux sur- veillants.

4.—Afin d'obtenir les prix accordés par les Départements, chaque membre doit faire parvenir un rapport de la nourriture consommée, et ce à chaque mois à partir du sevrage jusqu'à la mise sur le marché.

5.—Immédiatement après la vente des porcs, les membres devront remettre à leurs parents, le coût d'alimentation de la truie et de sa portée.

PESAGE ET VENTE

6.—Ces porcs peuvent être vendus à tout âge, cependant l'échelle de pointage favorisera les porcs de la qualité "sélec- te", pesant entre 190 lbs. et 230 lbs. Tous les porcs doivent être amenés en même temps, pour le pesage et l'ins- pection, au point local d'expédition ou de vente; cependant le propriétaire aura le droit de garder les porcs non finis ou les bonnes truies d'élevage, s'il le désire. Les concurrents devront envoyer un avis à la Division Fédérale de l'Industrie Animale, Sherbrooke, Qué., spécifiant la date et l'endroit d'où les porcs seront expédiés, afin qu'une classification officielle puisse être faite.

7.—Pour avoir droit aux octrois, au moins 30% des porcs de la portée de- vront être classés "sélectes".

8.—Les membres seront avertis en temps et lieu des autres règlements con- cernant ce concours.

Et nous insistons spécialement sur le devoir des parents à l'égard des membres du club. La collaboration des parents est indispensable au succès de l'œuvre des clubs et des cercles de jeunes culti- vateurs. Les promoteurs des clubs les spécifient comme suit:

DEVOIRS DES PARENTS

Les parents s'engagent à:

- 1.—Fournir au membre deux jeunes truies pur-sang ou croisées sevrées, approuvées par l'agronome et le propa- gandiste en charge. Ces truies devront être âgées de 6 à 10 semaines.
- 2.—Fournir un endroit convenable pour la truie et ses petits, et ce jusqu'à la mise sur le marché.
- 3.—Mettre sur le marché deux portées par année.
- 4.—Ensemencer annuellement 4 acres de grain pour chaque portée.
- 5.—Voir si le membre tient bien compte de la nourriture consommée et lui laisser le profit net après la vente de ses porcs.
- 6.—Aider les membres à organiser leur exposition, les encourager en assis- tant à leurs assemblées ou démonstra- tions.

Au chapitre des octrois, nous lisons que les deux gouvernements y souscri- vent chacun pour 50% de la classifi- cation établie. La Société des Eleveurs de Porcs de Québec veut bien contribuer à la réussite du mouvement en octroyant aux cercles de Jeunes Eleveurs de première année un montant égal à la moitié des octrois accordés par les deux services de l'Industrie Animale.

Nous donnerons des détails prochainement quant à la valeur des dit octrois et de quelle façon ils seront distribués aux expositions des cercles et aux concours provincial et inter-provincial d'ex- pertise qui seront organisés, comme cela s'est fait jusqu'à présent pour les con- cours de jeunes éleveurs de bovins.

Jeunes agriculteurs, qui avez déjà souscrit à ce beau mouvement, nous vous félicitons et nos meilleurs vœux de succès pour votre travail de première année vous accompagnent.

Frs. FLEURY.